



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 2 novembre 2026, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.

1009, 6^e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par La Maison de la famille de Val-d'Or inc., visant à fixer à :

- 4,5 m plutôt qu'à 5,5 m comme le prescrit la réglementation, la profondeur minimale du stationnement projeté;
- 3,4 m plutôt qu'à 3 m comme le prescrit la réglementation, l'empiètement en façade du dit stationnement;

sur la propriété connue comme étant le lot 2 299 316 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe et des affaires juridiques, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance, soit la 30 octobre, à midi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 16 octobre 2026.

Signé

**Annie St-Pierre
Assistante-greffière**